



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2023-06-48**

**OBJET : Modification à l'organisation administrative**

---

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'organisation administrative de la Ville de Schefferville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la ville de Schefferville* (1990, chapitre 43) :

Nomme monsieur François Désy au poste de Directeur général et Greffier.

Nomme madame Diane Cyr au poste de Trésorière.

Adoptée à Schefferville le 11 juin 2023.

Jean Dionne, administrateur